



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SANTÉ DES FRANÇAIS MISE À MAL, DISPARITION DE L'ORTHOPHONIE HOSPITALIÈRE : LES CONSÉQUENCES D'UN DÉCRET DE DÉCLASSEMENT BAC+3 POUR UN GRADE MASTER !

Depuis 1987, les études d'orthophonie sont passées à Bac+4. En 2013, le niveau master Bac+5 à l'université a validé notre niveau de compétences et de responsabilités.

Par 4 fois au cours du dernier quinquennat, le projet de décret prévoyant un «reclassement» des métiers de la rééducation à Bac+3 avait été rejeté unanimement au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière par les organisations représentatives.

La parution du décret, en catimini ce 11 août en pleine période estivale, officialisant un reclassement salarial à Bac+3 pour des professionnel.le.s de la santé titulaires d'un diplôme Bac+5 **vient de porter le coup de grâce à notre profession !**

Toutes les composantes de la profession et les étudiant.e.s en orthophonie vous interpellent solennellement Madame La Ministre, et vous demandent de faire preuve de justice et de cohérence **en ajustant enfin des grilles salariales aux niveaux de diplômes et de compétences.**

Vous semblez faire fi des enjeux de santé publique d'aujourd'hui et de demain, niant notre implication dans tous les grands plans de santé validés par la HAS.

Depuis des années, les orthophonistes n'ont cessé d'alerter les pouvoirs publics quant à :

- l'accès de plus en plus malmené aux soins nécessaires pour les patients en terme de rétablissement de leurs capacités de communication, de langage, de fonctions oro-myo-faciales et de déglutition;
- l'impact pour les étudiant.e.s au niveau de leur formation initiale, tant clinique par manque de maîtres de stage, que théorique par la pénurie d'enseignant.e.s;
- la vacance des postes à l'hôpital qui entraînera à court terme la disparition de l'orthophonie de l'hôpital, lieu qui l'a vue naître.

De nombreux élus, députés et sénateurs de tous bords politiques, des médecins, conscients de la menace pesant sur l'avenir de notre profession, sur la qualité des soins et de la formation, n'ont cessé d'affirmer leur soutien à notre cause.

Les professionnel.le.s et les étudiant.e.s se sentent trahi.e.s et bafoué.e.s par cette décision inique !

D'ores et déjà, nous invitons les étudiant.e.s, professionnel.le.s, enseignant.e.s, maître de stages et directeurs de mémoires à se réunir, dès la rentrée, afin de prendre connaissance de ce décret. Nous proposons à tous de réfléchir aux initiatives à prendre dans le but d'être enfin entendu.e.s alors que nous nous mobilisons depuis 4 ans !!!

Nous rappelons que nous exigeons la publication d'une grille spécifique aux orthophonistes ou d'une grille comportant les bornages indiciaires qui correspondent à nos niveaux de formation, d'autonomie et de compétences, sans quoi professionnel.le.s et étudiant.e.s se mobiliseront !

Montreuil, le 29 août 2017

CONTACTS PRESSE :

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Manon DOLVECK 06 99 63 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55

UNSA : Jean-Claude STUTZ : 06 16 64 73 01